

LE DELIGNOIS

VOLUME 3 • N°1 • MAI 2010



Photo : Danièle Croteau

DOSSIER : RÈGLEMENT SUR LA COMPÉTENCE DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE



ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES
DU
LAC DELIGNY
MANDEVILLE

WWW.LACDELIGNY.ORG

DANS CETTE ÉDITION

MOT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS DES ANALYSES

ARBRES & ARBUSTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE & ÉLECTIONS

REMERCIEMENTS

SOS BRACONNAGE

DOSSIER :
Règlement sur la
compétence des
conducteurs d'embarca-
tions de plaisance

ADHÉSION 2010-2011

BABILLARD

MOT DU CA

par Normand Gariépy, administrateur

Les membres du conseil d'administration sont très heureux de pouvoir, encore cette année, compter sur Simon Armstrong afin d'occuper le poste d'emploi étudiant auprès de votre association. N'hésitez pas à compter du 24 mai à communiquer avec Nancy Rodrigue, au 450-835-2403, pour toute demande d'accompagnement ou simplement pour répondre à un questionnaire concernant la protection de la bande riveraine ou plus généralement la protection du lac Deligny.

Simon sera également, comme à toutes les années, responsable de la prise d'échantillon d'eau dans le cadre du Programme de surveillance des lacs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Dans le cadre de ce programme, nous constatons de l'amélioration dans l'état de santé de notre lac. Cette amélioration, c'est grâce à vous tous qui avez réalisé différentes actions en faveur de la protection de notre plan d'eau. En effet, nombreux parmi vous ont fait, de la protection de la bande riveraine, de la plantation d'arbres et de l'utilisation de produits ménagers sans phosphate, une quasi obsession et c'est tant mieux. Également, et nous le remarquons d'année en année, lors de vos sorties en embarcation, le civisme dont vous faites preuve est tout à votre honneur. Car, il s'agit simplement de ne pas circuler à plein gaz, pas trop près de la rive en eau peu profonde et de penser que notre vague peut causer à répétition des dommages à la rive.

Il ne faut cependant pas oublier les efforts de la municipalité qui, par l'application d'une nouvelle réglementation, vidange et vérifie la conformité de nos installations septiques.

En terminant, notre association semble fort bien se porter puisque la relève est au rendez-vous. Rappelez-vous lors de la dernière édition du bulletin, je vous mentionnais que certains des administrateurs nous quittaient. Par conséquent, il fallait trouver des remplaçants afin de continuer le travail commencé. Eh bien, la relève est bel et bien là, puisque des gens se sont déjà pointés afin de démontrer leur intérêt. Cet intérêt à s'impliquer dans l'Association des propriétaires du lac Deligny, démontre sans l'ombre d'un doute l'appréciation du travail accompli. Je me permets de saluer et remercier tous ceux et celles avec qui j'ai eu le plaisir de m'impliquer et souhaite le meilleur pour l'environnement du lac Deligny.

RÉSULTATS DES ANALYSES D'EAU 2009

Les résultats des analyses d'eau 2009 seront divulgués lors de l'assemblée générale annuelle de l'association le 13 juin 2010.

La présentation sera faite par Simon Armstrong, notre étudiant que vous connaissez tous très bien maintenant. Simon vous présentera également un résumé de ses travaux effectués au cours de l'été dernier.



Simon Armstrong
simon@lacdelyny.org
450-835-2403

ARBUSTES 2010

Pour ceux et celles qui ont commandé des arbustes cette année, la distribution se fera les 28 et 29 mai entre 9 h et 16 h au 355 chemin du lac Deligny.

ARBRES GRATUITS

Cette année encore nous aurons des arbres à distribuer gratuitement. Nous ne saurons qu'à la dernière minute les essences disponibles. Cette distribution se fera tout de suite après l'assemblée annuelle du 13 juin, vers 11 h 45 à la salle municipale.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 13 JUIN 2010

Votre conseil d'administration se prépare activement pour cette occasion et est impatient de vous revoir le 13 juin prochain à la salle municipale de Mandeville. L'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle ainsi que l'ordre du jour sont joints au présent bulletin.

Nous vous accueillons dès 8h30 avec café, jus et brioches.

Venez nous rencontrer, saluer vos voisins, qui comme vous ont à cœur la santé du lac et la qualité de l'environnement. Venez nombreux, venez nous signifier votre encouragement. Prix de présence et autres surprises !

LA MUNICIPALITÉ HAUSSE SA CONTRIBUTION

La municipalité de Mandeville a décidé de hausser sa contribution aux associations qui embauchent un étudiant cet été, à titre d'éco-conseiller. Sa contribution passera à **750 \$** (de 500 \$ qu'elle était l'an dernier).

Merci d'apporter un support croissant à nos efforts environnementaux pour sauvegarder la qualité du lac Deligny.

LE SAVIEZ-VOUS?

Toute action ou omission réalisée en contravention avec les lois et les règlements visant la protection de la faune sont des actes de braconnage.

De plus, il est interdit à quiconque de faire, sans autorisation, une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat d'un animal ou d'un poisson.

Toute personne qui est témoin d'une des situations suivantes peut porter plainte :

- braconnage des espèces fauniques relevant de la juridiction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- détérioration des habitats fauniques
- brûlage de déchets à ciel ouvert
- déversement dans l'environnement de substances nocives ou de contaminants
- dépôt de déchets solides dans un plan d'eau
- situations d'urgence où un gros gibier (comme un ours) constitue un danger pour la vie des citoyens ou s'attaque à leurs biens

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage ou de pollution, rapportez-le à un agent de protection de la faune en communiquant avec

S.O.S. Braconnage
1 800 463-2191

Heures d'ouverture :
24 h sur 24, 7 jours sur 7

ÉLECTIONS CA 2010

L'année 2010 est une année de renouveau : **5 postes sont ouverts** au conseil d'administration.

M. Michel Dupont-Hébert et M. Normand Gariépy ne souhaitent pas renouveler leur mandat, M. Claude Dignard et M. Éric Millmore sont au terme de leur mandat, et il y a un poste vacant.

Pour leur part, M. Dignard et M. Millmore ont signifié leur intérêt à prendre un autre mandat de 2 ans. Le CA existe depuis 2007 et de nombreuses réalisations en découlent. Travailler au sein du CA est à la fois un engagement et une expérience enrichissante. C'est dans un climat de collaboration et de plaisir que se déroulent les rencontres. Les sujets de discussion tournent autour de notre magnifique lac, sa santé et la nature qui nous entoure. Le CA a contribué à nous sensibiliser à un environnement vert, à

connaître ce qui est mieux pour notre lac et par le fait même mieux pour nous. Les berges se remplissent d'herbages et d'arbustes, les bateaux se font discrets, les fosses sont nettoyées régulièrement et surtout nous avons appris.

Cette année, nous avons besoin de nouveaux membres au sein du CA.

Pourquoi pas vous!

Pour vous présenter à un des postes, c'est simple, soyez présents à l'assemblée du 13 juin et mentionnez votre intérêt. Si plus de 5 personnes sont intéressées à combler les postes vacants, il y aura élection.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Votre CA

Voici la composition actuelle du conseil d'administration (7 membres)

Président :	M. Claude Dignard
Vice-président :	M. Michel Dupont-Hébert
Trésorière :	Mme Nancy Rodrigue
Secrétaire :	Mme Claudine Jodoin
Administrateur :	M. Normand Gariépy
Administrateur :	M. Éric Millmore
Administrateur :	Poste vacant suite au départ de Mme Monique Lévesque en août 2009.



DOSSIER :

RÈGLEMENT SUR LA COMPÉTENCE DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE

Le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance **oblige** les conducteurs d'embarcations de plaisance **munie d'un moteur** utilisée à des fins récréatives à détenir en tout temps à bord la preuve de leur compétence à partir du **15 septembre 2009**.

La preuve de compétence peut prendre l'une des trois formes suivantes :

- la preuve que le conducteur a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1^{er} avril 1999;
- une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transports Canada;
- une liste de vérification de sécurité pour embarcation de location dûment remplie (pour les embarcations à moteur de location).

La carte de conducteur est valide à vie.

Dois-je suivre un cours avant de subir l'examen ?

Il est fortement recommandé de suivre un cours de sécurité nautique indépendamment de votre âge ou de votre expérience. Cependant, vous pouvez tenter votre chance à l'examen sans suivre de cours.

Pourquoi suivre un cours de sécurité nautique ?

- pour accroître votre sécurité et celle des autres
- pour connaître vos responsabilités
- pour rendre la navigation de plaisance agréable pour tous
- pour obtenir votre Carte de conducteur tel que requis par le règlement

Que comprend le cours de sécurité nautique ?

- une revue des principaux lois et règlements régissant les plans d'eau
- l'équipement minimum requis à bord de votre embarcation
- le Système canadien d'aides à la navigation
- comment intervenir lors de situation d'urgence

Quelles sont mes options ?

Suivre un cours en classe, par correspondance ou par Internet (ex. : www.examenbateau.com) ; ou obtenir un manuel de formation d'un fournisseur de cours agréés, faire l'étude autodidacte et passer à l'examen.

 http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-documents-documents_conducteur-faq-2233.htm

ADHÉSION 2010-2011

Cette assemblée générale annuelle marquera notre troisième anniversaire et ainsi la fin de votre adhésion 2009-2010. Voilà venu le temps de renouveler votre adhésion comme membre de l'Association des propriétaires du lac Deligny. Pour l'année qui vient, dépassons les **76 membres inscrits** !

Être membre de l'association, en plus de démontrer votre volonté de préserver la qualité de notre milieu de vie, vous permet d'assister aux réunions d'information, de participer aux discussions et aux décisions, d'avoir droit de vote à l'assemblée générale annuelle ainsi que de participer aux différentes activités organisées par votre association. Le coût est toujours de 25 \$ par année par personne, pour un maximum de deux personnes par résidence.

Vous êtes invités à compléter et apporter le présent coupon d'adhésion avec votre chèque ou argent comptant à notre assemblée générale. Nous avons prévu une logistique pour favoriser le renouvellement.

Nous comptons sur la participation de tous nos membres, n'hésitez donc pas à nous communiquer vos idées, questions ou commentaires.

Posez un geste pour l'environnement, un geste pour les générations futures !

Adhésion 2010-2011

Nom 1 : _____

Nom 2 : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Tél. : _____

Date : _____

Chèque

Comptant

Montant total

? Idées, Questions ou Commentaires

BABILLARD

UN MERCI SPÉCIAL À NOS PARTENAIRES

- M. Guy André,
Député de Berthier-Maskinongé
- M. André Villeneuve,
Député de Berthier
- Municipalité de Mandeville
- Caisse populaire de Brandon
- Coutu & Comtois, notaires
- Gingras, Moïse Assurances
- Immo Brandon
- Imprimerie Gibraltar Inc.
- JM Sports St-Gabriel
- JMP Équipements
- Marché Bonichoix Gloria
& José Desrochers Inc.
- Marché Métro Bourgeault
- Pharmacie Champoux,
Gagnon, Plante
- Prodsac Networking
- Quincaillerie Piette Inc.
- Studio du lac
- Ti-Bonhomme Excavation Inc.

Et ... il ne manque que vous ...
Vous voulez faire votre part au développement de l'association ! Vous êtes propriétaire d'une entreprise et résidez au lac Deligny en saison ou à l'année, alors communiquez avec nous au 450-835-0304 ou sur notre site web et, pour une somme modique, nous placerons une publicité de votre entreprise sur notre site Internet au www.lacdeligny.org qui est visité plus de cent fois par mois, selon nos statistiques. De plus, nous vous offrons une visibilité dans le Delignois.

**Venez joindre les rangs de
nos partenaires !
Nous avons besoin de vous !**

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Dignard
Michel Dupont-Hébert

Normand Gariépy
Claudine Jodoin

Éric Millmore
Nancy Rodrigue



Recycled
Supporting responsible use
of forest resources
www.fsc.org Cert no. SW-COC-2081
© 1996 Forest Stewardship Council



Pssst !

**N'oubliez pas
votre
renouvellement
d'adhésion ?**

La vitalité de l'association
en dépend !

Merci !

TRUCS ET ASTUCES

N^o
010

Pour parfumer la maison

Faites bouillir un peu d'eau dans une casserole dans laquelle vous ajouterez un peu de cannelle en poudre.

Laisser bouillir 5 minutes puis laisser la fumée envahir votre maison ;
Un délicieux parfum pour la maison !

Source : www.ecolo-trucs.com